

S.I.D.E.S.O.L.
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 09 MARS 2026

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MME NELIAS,

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : Mme NELIAS

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2026, envoyé à chacun des délégués, n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre le Compte Financier Unique qui leur a été envoyé afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et de fonctionnement. Il rappelle que ce document se substitue au Compte administratif et au Compte de Gestion.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

		Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 311 229.99	17 138 859.30
	Recettes réalisées	4 515 524.73	16 446 484.49
	Restes à Réaliser	347 137.00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	7 945 099.58	17 138 859.30
	Dépenses réalisées	3 819 798.67	15 236 196.03
	Restes à Réaliser	3 558 680.11	0,00
Différences entre les titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	695 726.06	1 210 288.46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-366 130,41	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	329 595.65	1 210 288.46

Après s'être assuré qu'aucune question n'était plus à poser, le Président se retire et laisse sa place au doyen de l'assemblée, désigné Président de séance, Monsieur Lhopital, qui fait procéder au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Après lecture et approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025 et constatation d'un excédent d'exploitation de **1 210 288.46 €**, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

*** d'affecter la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, soit 1 210 288.46 €, au compte 1068**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE cette proposition.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Financier Unique 2025 et des restes à réaliser :

- à la somme de 11 209 306.86 € pour la section d'investissement
- à la somme de 17 501 880.45 € pour la section d'exploitation

Le Président rappelle que le Comité Syndical peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits (fongibilité) de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2026

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2026.

Ce programme est essentiellement le suivant :

- Renouvellement des canalisations 2026 (actions prévues dans le Contrat Eau et Climat) : 4 800 000 € HT
Les restes à réaliser pour le programme 2025 sont de 1 955 315.75 €
- Renouvellement des canalisations PVC : reste à réaliser de 278 991 €
- Travaux hors programme : 794 020.23 € (+RAR 66 863.97 €) pour les travaux de renouvellement non compris dans le schéma directeur mais rendus nécessaires en raison des réfections de voiries envisagées, donc hors Contrat Eau et Climat
- Pose de 17 débitmètres pour améliorer la sectorisation : 260 000 €
- Pose de réducteurs de pression : 64 000 €
- Renouvellement électro mécanique : 100 000 € (+RAR 575 557.33 €)
- Surpresseur de Châteauneuf à Yzeron : RAR 31 002 €
- Entretien des bâtiments : RAR 100 000 €
- Démolition du réservoir de Montolvet : RAR 30 000 €
- Télélève : 80 000 € pour la main d'œuvre pour la pose des compteurs et des émetteurs (+RAR 85 658.87 €), et RAR 116 812.06 € pour les compteurs et émetteurs, afin de finaliser l'installation sur les communes de Brignais et de Chaponost
- DUP puits : 70 000 € (+RAR 35 000 €)
- Achat de compteurs : 50 000 €
- Travaux extension particulières : 463 481.25 € (+RAR 136 518.75 €)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** le programme de travaux 2026 tel qu'il est décrit ci-dessus.

* **DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au budget primitif 2026.

Monsieur le Président explique que les acteurs du territoire sont engagés depuis de nombreuses années pour conduire des actions participant à l'atteinte du bon état des cours d'eau et à la préservation de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon. Les aides financières de l'Agence de l'Eau ont été mobilisées pour mener à bien ces actions, à travers des Contrats de Rivières et le Contrat de Bassin 2022-2024, qui est arrivé à échéance.

Le Contrat EAU ET CLIMAT est le nouvel outil proposé par l'Agence de l'Eau pour contractualiser avec les maîtres d'ouvrage, et s'engager à financer des actions, en lien avec les priorités identifiées dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (l'atteinte du bon état des milieux, l'adaptation des territoires au changement climatique, la reconquête de la biodiversité).

Le SMAGGA et les gestionnaires d'eau potable et d'assainissement ont décidé de formaliser un Contrat EAU ET CLIMAT pour le bassin versant du Garon pour la période 2026-2028 afin de :

- Partager, donner de la visibilité et discuter des enjeux et actions qui participent à la restauration / préservation des milieux aquatiques, et à la préservation de la ressource en eau,
- Garantir des financements de l'Agence de l'Eau sur plusieurs années pour des projets (sécuriser les subventions pour les projets qui seront à conduire sur le prochain mandat).

Ce programme d'actions comprend des opérations à maîtrise d'ouvrage SMAGGA et des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à des partenaires publics et associatifs, et se décline dans les thématiques précisées dans ses statuts et tel que ci-dessous :

- Préservation et restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Gestion quantitative de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant du Garon,
- Animation territoriale (notamment les moyens humains relatifs à l'animation et au pilotage du contrat et des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie, et les moyens humains et financiers du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Garon Yzeron).

Le programme, pour les différents maîtres d'ouvrage, est le suivant :

Maître d'ouvrage	MONTANT TOTAL DES ACTIONS	CONTRAT EAU ET CLIMAT 2026-2028				HORS CONTRAT	
		Montant des actions inscrites au Contrat	Montant des aides : engagements de l'AE dans le Contrat			Montant des actions	Possibilités de financement Hors contrat (selon les règles actuelles du 12ème Programme)
			Montant total des aides du Contrat	Aide classique	Aide spécifique		
SYSEG	28 307 940 €	5 090 000 €	2 557 500 €	1 957 500 €	600 000 €	22 217 940 €	7 728 970 €
SIDESOL	14 783 000 €	383 000 €	191 500 €	130 000 €	61 500 €	14 400 000 €	7 200 000 €
SMAGGA	4 258 948 €	370 001 €	293 000 €	293 000 €		3 888 947 €	2 445 743 €
SIHVG	4 251 000 €	876 000 €	240 000 €	240 000 €		3 375 000 €	822 400 €
SIMIMO	1 551 000 €	124 000 €	62 000 €	62 000 €		1 427 000 €	735 000 €
Chabanriere	1 345 700 €	960 000 €	201 500 €	201 500 €		385 700 €	92 400 €
CCVG	183 620 €	0 €	0 €			183 620 €	68 250 €
SMHAR							
Chaponost	75 000 €	0 €	0 €			75 000 €	37 500 €
Total général	54 906 208 €	8 803 001 €	3 545 500 €	2 884 000 €	661 500 €	45 953 207 €	19 130 263 €

Pour le SIDESOL, les actions inscrites au programme du Contrat sont :

Compteurs de sectorisation (17)	260 000 €
Création d'un nouveau champ captant à Millery (hydrogéologue et enquête publique)	123 000 €

Ces 2 actions bénéficieront d'une aide de 50% de l'Agence de l'Eau.

Les travaux de renouvellement de 4 800 000 €/an sur les 3 années 2026-2027 et 2028, n'ont pas été retenus dans le contrat, mais seront susceptibles de bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau selon les règles actuelles du 12^{ème} programme.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** le Contrat Eau et Climat, et **APPROUVE** l'engagement du SIDESOL à réaliser les actions inscrites dans ce Contrat

* **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat.

DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 12^{ème} programme 2025-2030, définit 5 axes d'intervention dans les territoires :

- Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs :
 - Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux
 - Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages
 - Mobiliser des ressources de substitution
 - Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Améliorer la qualité des eaux des milieux
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
 - Gérer durablement les services d'eau potable
 - Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau
 - Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable
 - Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents
- Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Monsieur le Président rappelle que :

- La nappe du Garon a été classée en ZRE.
- Le SIDESOL a signé le contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA qui a permis d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau pour des travaux de renouvellement sur le territoire du bassin versant du Garon pour la période 2022-2024.
- Le SIDESOL intervient dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau.
- Un PTGE, également porté par le SMAGGA, est en cours de finalisation.
- Un contrat Eau et Climat est finalisé et est en cours de signature.

Le SIDESOL s'engage dans ce contrat à réaliser les travaux suivants, qui seront ainsi financés à 50% par l'Agence de l'Eau :

Compteurs de sectorisation (17)	260 000 €
Création d'un nouveau champ captant à Millery (hydrogéologue et enquête publique)	123 000 €

M. le Président rappelle également qu'économiser l'eau par la réduction des fuites est l'objectif du programme de renouvellement des conduites, ainsi pour l'année 2026, un programme de renouvellement de 4 800 000 € portant sur des opérations issues des priorités établies par le schéma directeur a été voté par le Comité Syndical. Ce programme de travaux n'a pas été retenu dans le cadre du Contrat Eau et Climat, toutefois, il est éligible au financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^e programme.

M. le Président ajoute que, compte tenu de la topographie relativement marquée et variée sur le territoire du Syndicat, les pressions sur le réseau sont assez fortes (supérieures à 6 bars) sur une bonne partie du territoire. Ces fortes pressions favorisant les fuites, des travaux de réduction de pression sur le réseau ont été inscrits au budget pour un montant de 64 000 €. Ils consistent essentiellement en la pose de stabilisateurs de pression.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^e programme, pour la réalisation du **programme de renouvellement des canalisations** pour un montant de 4 800 000 €, et pour la réalisation de travaux pour la **réduction de pression** pour un montant de 64 000 €
- **Sollicite, dans le cadre du contrat Eau et Climat**, l'aide de l'Agence de l'Eau, pour la **pose de 17 compteurs de sectorisation** pour un montant de 260 000 €, et pour la **création d'un nouveau champ captant** sur la Commune de Millery pour un montant de 123 000 €

- **Décide** de réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président remercie les délégués pour le mandat qui s'achève, pour leur assiduité et pour avoir représenté leur commune respective afin d'œuvrer pour le sujet d'intérêt général qu'est l'eau potable.

Il remercie également les vice-présidents pour le travail accompli, notamment M. Remilly qui a assuré un travail conséquent sur la mise en sécurité des ouvrages du Syndicat.

Il rappelle que ce mandat a été marqué par la problématique des PFAS et souhaite souligner la réactivité des différentes structures, et notamment du Syndicat Rhône-Sud, qui a permis qu'une solution rapide soit mise en place.

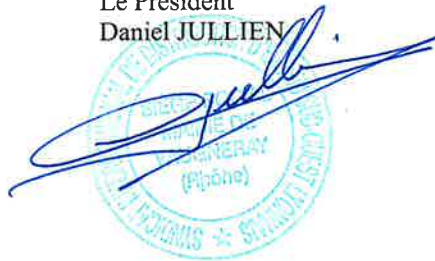
Enfin, il souhaite une excellente continuation à chacun.

La séance est levée à 19H50.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



The signature is written in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT RHÔNE-SUD' and 'SÉCRÉTARIAT (Rhône)'.